

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

RUPT-SUR-MOSELLE (88) 25.05.2018

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN est informé par la réception le 01/06/2018 d'un Procès-verbal de Gendarmerie d'une observation de PAN depuis Rupt-sur-Moselle (88) survenue le 25 mai 2018 vers 21h30. Le phénomène décrit est spectaculaire, de grande ampleur et d'une durée supérieure à 5 minutes (5-10 minutes).

Le questionnaire du témoin est récupéré par l'enquêteur missionné et il est reçu au GEIPAN le 26/02/2019 : le témoin indique dans le questionnaire que ses recherches sur place ont abouti à une explication. Il joint en copie une série de photos prises lors d'une deuxième observation la semaine suivante. Les photos originales n'ont pas été fournies malgré les demandes.

Un seul témoignage est recueilli.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le procès-verbal de Gendarmerie indique :

« Monsieur X aurait observé à gauche du fort de Rupt-sur-Moselle au niveau du col du Mont Fourche, une forme cylindrique d'une quarantaine de mètres de diamètre, très lumineuse, de couleur jaune intense au centre, un peu orangée et verte claire aux extrémités.

M. X explique avoir travaillé dans le bâtiment et donc aurait des connaissances pour estimer la taille de l'objet. Il précise être (sic) que cet objet s'allume et s'éteint à plusieurs reprises et effectue des projections au sol à l'aide de 3 faisceaux de lumière.

Il se déplacerait de 3 à 4 km en une seconde et se serait posté à la sortie de la commune de RUPT-SUR-MOSELLE au lieu-dit de Lépange (direction REMIREMONT) avant de disparaître.

Il aurait pris une forme de haricot à un certain moment.

L'OVNI ne fait aucun bruit. ».

Extrait du récit libre du questionnaire manuscrit rédigé le 17/02/2019

« Le 25 mai 2018 vers 21h j'ai vu au dessus de la montagne, face à mon habitation, une lumière vive dans le ciel qui est réapparue plusieurs fois et disparaissait.

Ce phénomène s'est reproduit la semaine suivante à la même place !

Pour info. Je suis allé à la gendarmerie XXX signaler mes observations. A la suite de cela j'ai été mis en relation avec votre organisme. J'ai fait mon enquête sur les lieux et il s'avère que des militaires utilisaient des « fusées éclairantes » en manœuvre de nuit, ce que j'ai redéclaré à la gendarmerie les jours suivants. »

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Premières vérifications avant de joindre le témoin :

- Météo :

Les relevés proviennent d'Info climat, station d'Epinal. (La station de la Bresse-Hohneck plus proche mais plus en altitude ne donnait pas de données exploitables à l'heure de l'observation).

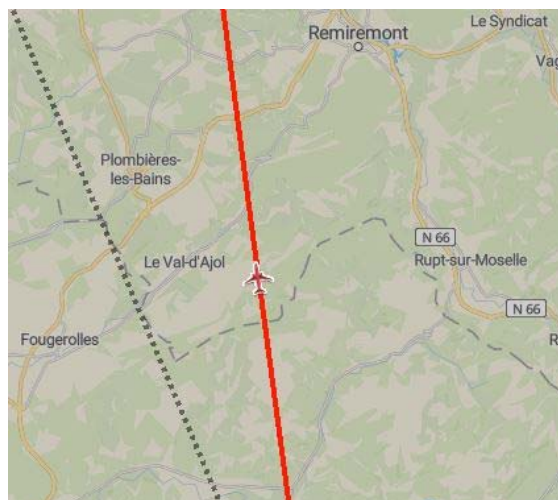
23h		18 °C	13 °C	7 km/h	1017hPa	10 km
22h		18 °C	13 °C	6 km/h	1017hPa	10 km
21h		20 °C	14 °C	9 km/h	1017hPa	10 km
20h		21 °C	15 °C	11 km/h	1017hPa	10 km
19h		24 °C	15 °C	15 km/h	1016hPa	10 km

A 21h30, heure de l'observation, le vent va de 6 à 9 km/h vers le sud (au 180°/190°).

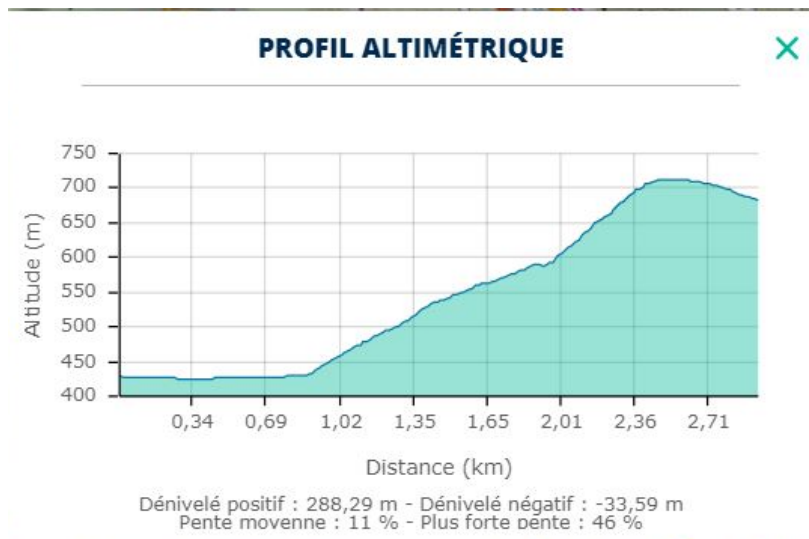
- Trafic aérien (double vérification via Plane Finder et Flight Radar)

Le trafic aérien ne correspond pas aux diverses positions des PAN, une confusion avec des avions est d'emblée éliminée.

Le seul avion se situant dans le secteur visuel du témoin et dans l'horaire donné est un vol Milan-Bruxelles. Il était à 34000 pieds (soit 10300 mètres) pour une vitesse moyenne de 680 km/h et se dirigeait au 352° soit quasi vers le Nord. Il s'agit du vol FR 2964 RYR 75 JX.

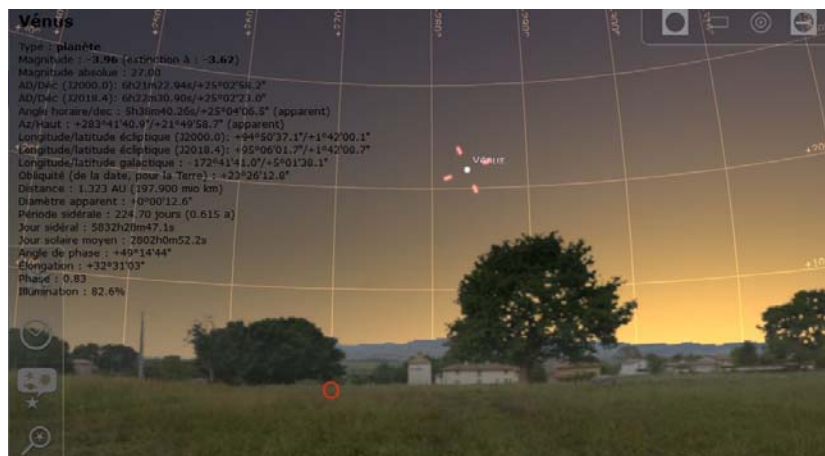


Le profil altimétrique montre, en fonction du lieu d'observation, de la distance séparant le témoin de la trajectoire de l'avion et du relief, que le vol ne pouvait pas être visible. Le témoin se situait à 2000 mètres de l'endroit supposé du Pan et à 2500 mètres du Col du Mont Fourche (~620m d'altitude).

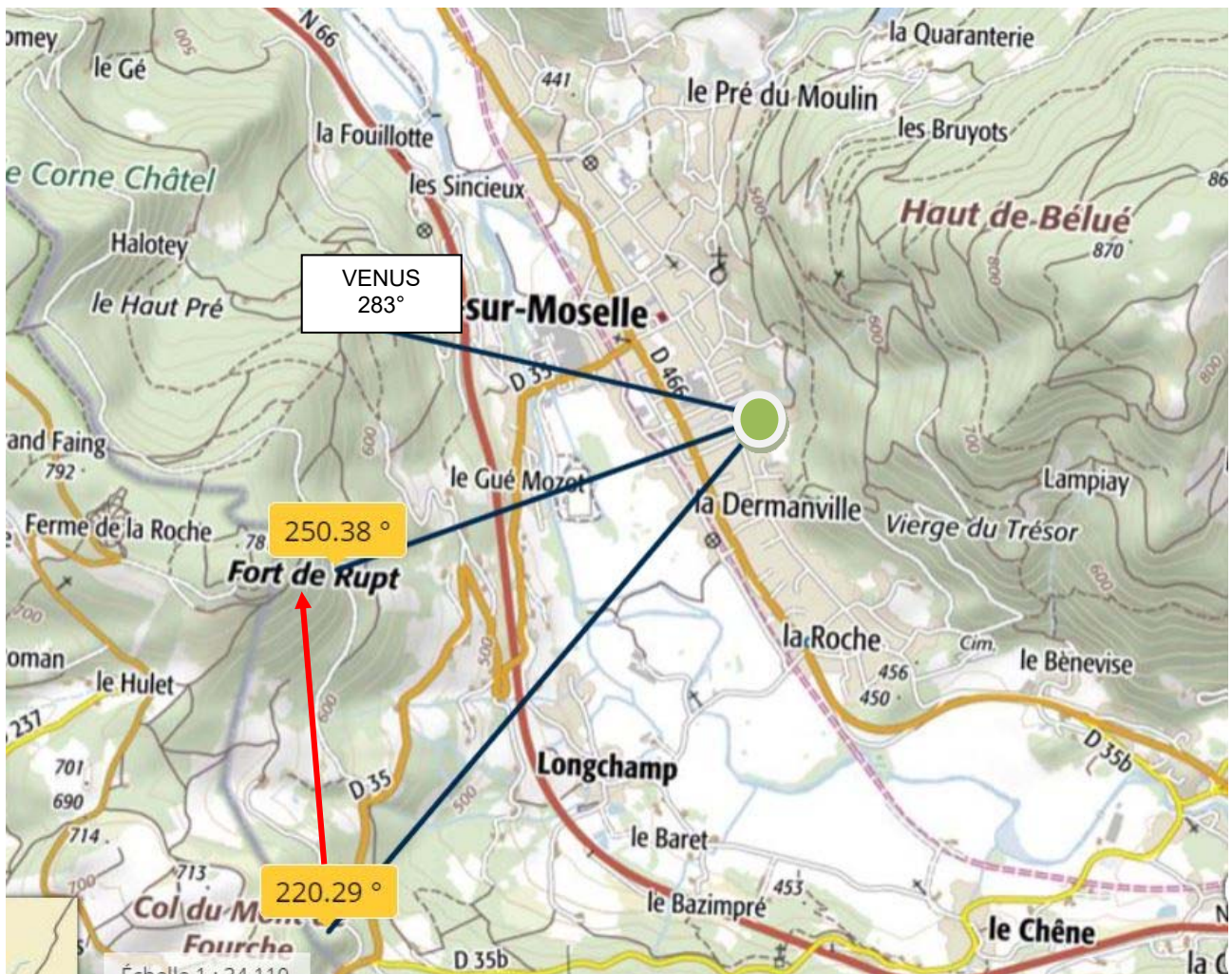


- Situation astronomique

Le témoin regardait globalement vers l'O-SO puis vers l'O-NO pour la phase finale. Stellarium montre la présence de Vénus au 283° pour une hauteur angulaire de 21° . La Lune était au 157° pour une hauteur angulaire de 35° et invisible depuis le domicile du témoin. Fort peu d'étoiles visibles en ce début de nuit.



Depuis le domicile du témoin, le Fort de RUPT-SUR-MOSELLE se situe au $\sim 250^\circ$ et le col du Mont de Fourche au $\sim 220^\circ$ 1^{er} secteur de vision du PAN puis au $\sim 321^\circ$ pour la phase finale (lieu-dit Lépage). Pas de confusion possible avec un Astre.



La flèche rouge indique la direction suivie par le PAN ~ Sud-Nord, partant du Mont de Fourche vers le lieu-dit Lépanse après être passé au-dessus du Fort de Rupt-sur-Moselle, selon les déclarations du témoin en gendarmerie.

- L'hypothèse Sky tracer est recherchée. Un dancing dans l'axe de vision Col du Mont de Fourche – Fort de Rupt-sur-Moselle est invalidée par le fait qu'il n'y avait pas soirée ce soir-là et qu'il n'y a pas ce type d'équipement.

- L'hypothèse de motos utilisant un espace proche du fort de Rupt-sur-Moselle est également envisagée. Il existe en effet une association "Dynamique Moto Passion" à Rupt-sur-Moselle. La piste est rapidement abandonnée car les phares des motos ne pouvaient pas être visibles, le terrain étant masqué au témoin par le relief et les arbres.

- L'hypothèse de l'utilisation du fort de Rupt-sur-Moselle par une association de sauvegarde du patrimoine militaire comme cela est le cas au fort du Parmont à Remiremont (même époque de construction) est également envisagée ainsi que l'utilisation du fort directement par l'armée et un début de recherches en ce sens sur internet est effectuée.

Poursuite de l'enquête :

- Le témoin est joint au téléphone dans le but de lui demander le retour du questionnaire. L'intéressé est très coopératif et précise d'emblée qu'il a lui-même identifié le phénomène et qu'il en a informé la gendarmerie. En effet, **ledit phénomène s'est reproduit dans les jours suivants et il s'est rendu près du Fort de Rupt-sur-Moselle pour constater qu'il s'agissait**

de manœuvres de l'armée avec des fusées éclairantes.

L'enquêteur remercie le témoin et lui demande de bien vouloir lui retourner le questionnaire complété dans un but pédagogique, ce qui est le cas du présent rapport d'enquête.

- Parallèlement, l'enquêteur appelle le corps d'armée concerné (1er RT Epinal) aux fins de vérifications. Les appels restent sans réponse si ce n'est l'obtention du numéro de téléphone direct du commandant susceptible d'apporter des précisions mais le militaire en question n'a pu être joint malgré de nombreuses tentatives.
- Le questionnaire complété par le témoin est reçu accompagné d'une copie de six photographies (voir ci-après). Les originales ont été demandées au témoin par mail mais au jour de rédaction du présent CR elles n'ont pas été réceptionnées. La lecture du questionnaire donne d'autres renseignements et nous apprend :

« *Le 25 mai 2018, j'ai vu au-dessus de la montagne, face à mon habitation, une lumière vive dans le ciel qui est réapparue plusieurs fois et disparaissait.* »

- La lumière se situait au-dessus du Fort de Rupt-Sur-Moselle (88) (azimut 250° pour une altitude d'environ 770 mètres). Le témoin précise qu'il se trouvait à son domicile, dans son fauteuil qui faisait face à une fenêtre donnant sur ce fort au lointain.
- Il était alors 21h.
- Le témoin signale enfin qu'un autre couple aurait été témoin de ce même phénomène et que **la lumière apparaissait et disparaissait** dans un périmètre proche à chaque fois, visuellement parlant.

Selon le témoin toujours :

- Le ciel était dégagé.
- Le Pan arborait une teinte jaune intense avec une luminosité comparable à celle de la lune. Il était de forme circulaire.
- Le diamètre apparent est estimé à 2 cm à bout de bras.
- Le témoin situe le Pan à environ deux kilomètres de son domicile.
- Dans le questionnaire le témoin indique que le Pan se trouvait à l'azimut 0° ce qui donne le Nord. Or la colline où se situe le Fort de Rupt-Sur-Moselle est au 250° soit OSO. Il donne une estimation de hauteur angulaire de 30° .
- Le tableau suivant permet d'estimer la hauteur angulaire en fonction de l'altitude et de la distance :

Altitude	Distance au sol	Élévation
750 m	2000 m	20,56 °
770 m	2000 m	21,06 °

Enfin notons que dans le questionnaire, le témoin indique que le PAN était fixe dans le ciel.



Ce cliché montre la position du PAN dans le ciel. Le Fort de Rupt-Sur-Moselle étant sous la flèche blanche. Nous pouvons estimer comme acceptables les données suivantes :

Vérification distance Témoin-PAN :

Altitude	Élévation	Distance
750 m	20 °	2193 m
770 m	21 °	2149 m

Les mesures effectuées sur Géoportail donnent des résultats cohérents entre eux et avec les estimations visuelles.

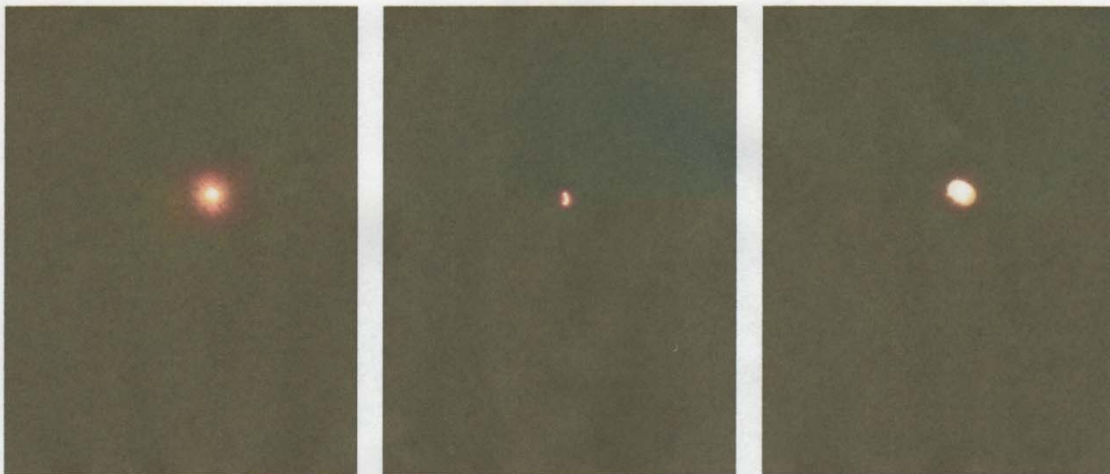
- Le témoin précise dans le questionnaire qu'il a revu la semaine suivante le même phénomène et qu'il a réalisé des photos).

« Pour info : Je suis allé à la gendarmerie XXX signaler mes observations. A la suite de cela j'ai été mis en relation avec votre organisme (le GEIPAN). J'ai fait mon enquête sur les lieux et il s'avère que des militaires utilisaient des « fusées éclairantes » en manœuvre de nuit, ce que j'ai re-déclarée à la gendarmerie les jours suivants. »

Le témoin affirme que ces nouvelles lumières (deuxième observation identique la semaine précédente) étaient au même endroit que les précédentes et dans le même azimut. Les mesures effectuées et les recherches permettent de constater que tout concorde avec l'hypothèse manœuvres avec fusées éclairantes.

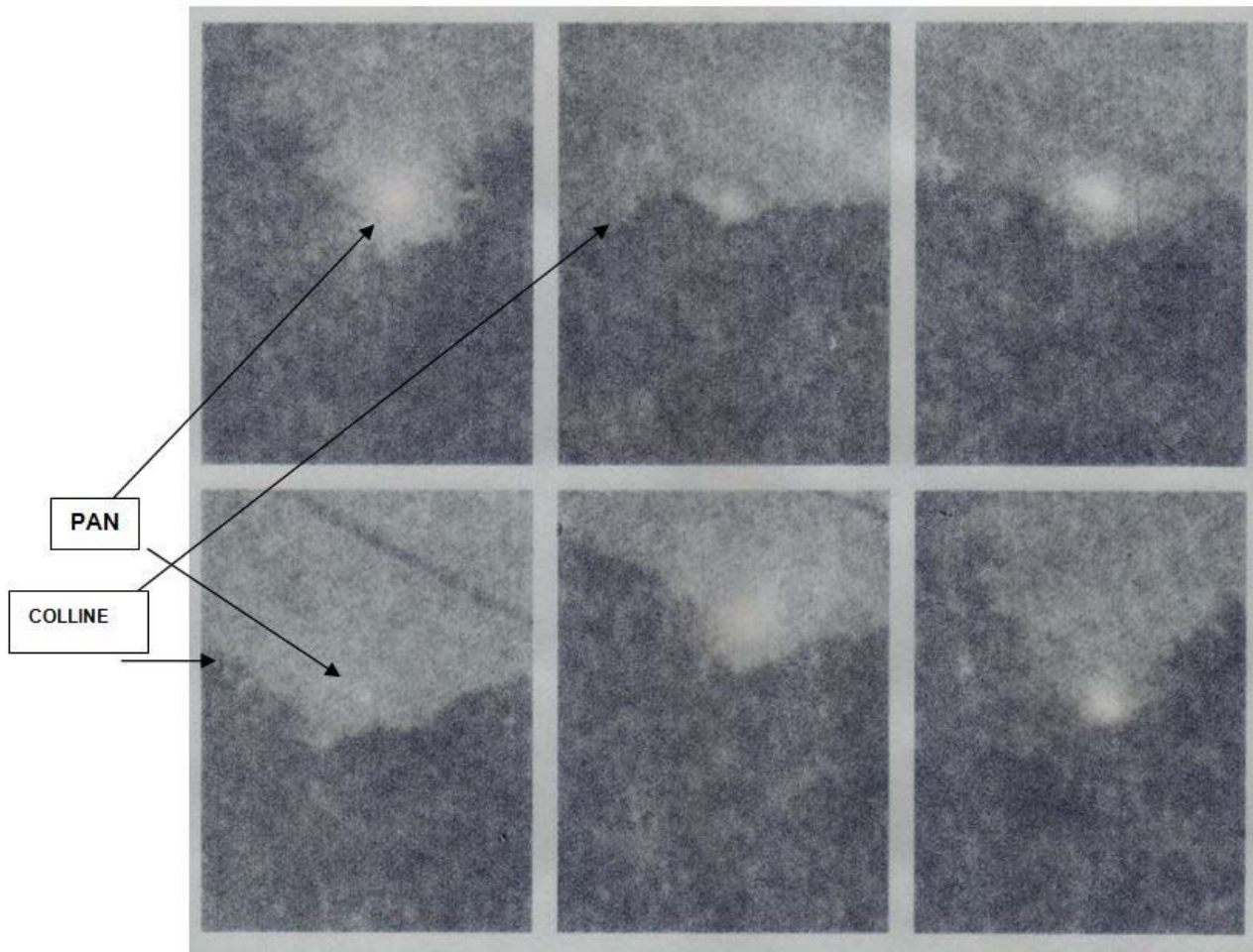
(Photos ci-dessous du Questionnaire daté du 17 février 2019 : deuxième observation).

Ciel



Sol

Ci-dessous vérification par traitement des six photos



- Une recherche sur internet et notamment sur la page Facebook du 1er RT a cependant permis de trouver une photo de manœuvres en mai-juin avec fusées éclairantes dans les « belles forêts vosgiennes. »

La photo ci-dessous provenant du site du 1er régiment de tirailleurs d'Epinal : (publiée le 13 juin 2018)

(<https://www.facebook.com/lesturcos/photos/a.1028821513800776/2245815962101319/?type=3&theater>)



« La 3ème compagnie du 1er régiment de Tirailleurs a été évaluée à travers une manœuvre tactique consistant en une offensive de jour et de nuit sur un terrain d'entraînement de plusieurs kilomètres. » (Légende photo)

3.1- SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

TEMOIN N° 01

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	RUPT-SUR-MOSELLE (88)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	/
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	/
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	REGARDAIT LA TELEVISION A SON DOMICILE
B2	Adresse précise du lieu d'observation	46.92- 6,66
B3	Description du lieu d'observation	PAYSAGE MONTAGNEUX
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	25/05/2018
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	ENV. 21 :00 :00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	ENTRE 5 ET 10 MN
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI UN COUPLE (PAS DE TEMOIGNAGE)
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AUCUN
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE PAN S'ALLUME ET S'ETEINT PLUSIEURS FOIS.
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	DISPARITION DANS LE CIEL
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL CLAIR ET ETOILE
B15	Conditions astronomiques	LUNE PRESENTE MAIS PAS VISIBLE DU TEMOIN.
B16	Equipements allumés ou actifs	TV
B17	Sources de bruits externes connues	TV
DESCRIPTION DU PHENOMENE PERÇU		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	CIRCULAIRE
C3	Couleur	JAUNE VIF
C4	Luminosité	IDEM LA LUNE
C5	Trainée ou halo ?	NON
C6	Taille apparente (maximale)	2 CM BOUT DE BRAS
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	~ 2000 METRES
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	~ 240°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	~ 20°
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	~ 240°

C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	~ 20°
C13	Trajectoire du phénomène	/
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	INCONNU
POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	OUI - CURIOSITE
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	-
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	-
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	OUI – INTERNET + EMISSIONS TV
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	-
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NON
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	OUI

4 - HYPOTHESES ENVISAGEES

4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE	EVALUATION*
1 - FUSEES ECLAIRANTES.	0.9
COULEUR	+0,9
DATE CONCOMITANCE MANŒUVRES MILITAIRES	+0,9
PHOTOS DU TEMOIN ET PAGE FACEBOOK DU REGIMENT	+1
CONFIRMATION TEMOIN	+1

**Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur : certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

Initialement, l'étrangeté du cas pouvait sembler assez forte à la lecture du procès-verbal de gendarmerie. Il s'agit d'une méprise qui aurait pu laisser le témoin sur de nombreuses interrogations.

Grâce à l'investissement du témoin, au fait qu'il ait revu le même phénomène, qu'il se soit déplacé in situ et des recherches effectuées pour l'enquête à distance, le PAN est identifié avec certitude : fusées éclairantes lors de manœuvres militaires.

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance du cas était intéressante puisqu'il y avait potentiellement plusieurs témoins et des photos. L'évolution de la description du PAN et de son comportement est intéressante après que le témoin se soit investi pour comprendre (et a compris) ce qu'il observait. La description de ce que

peuvent produire les fusées éclairantes (pas de fumée signalée) est à retenir également pour envisager une hypothèse identique dans d'autres cas pouvant présenter des similitudes.

5 - CONCLUSION

Le soir du 25 mai 2018, vers les 21 h, le témoin regarde la télévision. Sa fenêtre donne face au fort de Rupt-sur-Moselle situé à environ 2 km à vol d'oiseau de son domicile. Il voit alors une lumière vive, éclat similaire à la lune, d'une couleur jaune qui semble venir et disparaître à intervalle plus ou moins régulier, avec des faisceaux. La scène dure entre 5 et 10 mn. Il témoigne en Gendarmerie. La semaine suivante, il assiste au même phénomène et réalise cette fois des photos et se déplace. Il ressort de son enquête personnelle que des militaires du 1er Régiment de tirailleurs d'Epinal effectuaient des manœuvres dans le secteur avec des fusées éclairantes. Une photo figurant sur la page Facebook dédiée à ce régiment et publiée le 13 juin 2018, soit 23 jours après le 25 mai 2018 ou bien 16 jours après la seconde observation (avec photos) le confirme.

Les recherches effectuées sont en adéquation avec l'hypothèse des manœuvres militaires utilisant des fusées éclairantes.

En conséquence le GEIPAN classe en A : méprise avec des fusées éclairantes lors d'une manœuvre militaire.

5.1- CLASSIFICATION

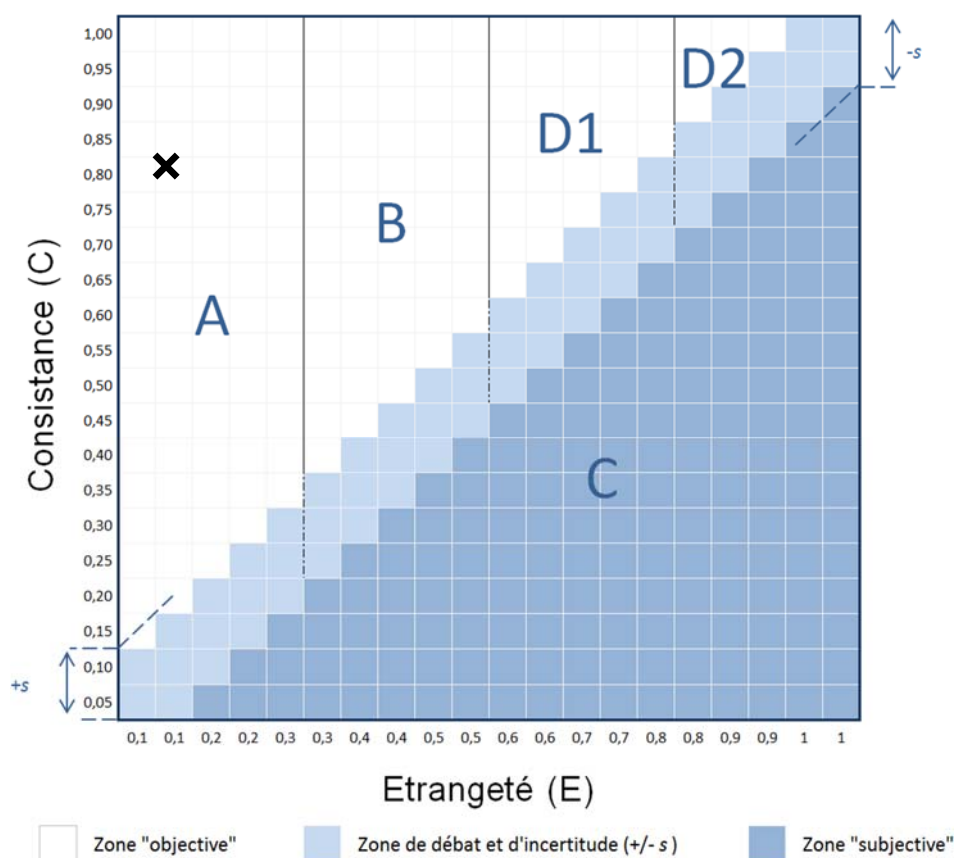
CONSISTANCE ⁽¹⁾ (IxF)

0.81

ETRANGETE ⁽²⁾ (E)

0.1

(I=0,9 F=0.9)



(1) Consistance (C) : entre 0 et 1. Quantité d'informations (I) fiables (F) recueillies sur un témoignage ($C = I \times F$)

(2) Etrangeté (E) : entre 0 et 1. Distance en termes d'informations à l'ensemble des phénomènes connus